

L'avenir de l'industrie de la mousse d'Irlande est menacé

Par E. Elizabeth CRAN

Plus de 2 000 personnes de la région Prince ouest - hommes, femmes et jeunes-dépendent de l'industrie de la mousse irlandaise pour une partie plus ou moins considérable de leur revenu annuel. Cette industrie exige souvent du travail dans des conditions difficiles - pendant la nuit ou la pluie. Souvent, depuis une vingtaine d'années, les récolteurs ont dû faire la grève afin de recevoir une récompense suffisante des compagnies qui achètent la mousse. Et cependant personne ne semble savoir si cette industrie aura un avenir.

Comme on sait, la compagnie étrangère Genu, qui achète de la mousse à Miminegash depuis 1964, n'a pas ouvert ses portes cette saison. Les autres compagnies demandent aux récolteurs de se contenter d'un prix bien plus bas que celui de l'année passée - quoiqu'on paie le prix de 1991 en Nouvelle-Ecosse. Les récolteurs ont demandé de l'aide au gouvernement provincial et ont décidé de faire la grève.

Ici à l'île, on n'a jamais réussi à mettre sur pied une usine d'extraction de la carragénine, produit multi-usage pour lequel on recherche la mousse irlandaise. Néanmoins, ce sont les eaux de l'ouest du comté de Prince qui produisent la meilleure mousse du monde, et celle de la meilleure qualité. Par contre, au Japon, on cultive la mousse irlandaise. Et aux Îles Philippines on l'utilise pour faire de la « crène » sans matières grasses ou des aliments pour ceux et celles qui doivent perdre du poids. A cette fin, on importe même de la mousse de l'île. Ensuite, on envoie ces produits et bien d'autres en Europe, aux États-Unis et même au Canada.

Selon Mlle Mary Boyd de la Commission d'action sociale du diocèse de Charlottetown, qui travaille avec les récolteurs depuis des années, le seul remède permanent à leur situation serait l'établissement d'une usine d'extraction à l'île. Autrement, récolter de la mousse irlandaise sera une occupation sans avenir.*

L'usine de traitement de la mousse d'Irlande, GENU, n'a pas ouvert ses portes cet été. L'accès en est interdit par un cadenas (photo: Debbie Home).

Le vieux fermier Babare Sabego en vedette au souper-spectacle V' nez chou nous?

«La vie est point aisée pour les fermiers au jour d'aujourd'hui! Pi, avec les moses de gouvernements qui s'intchètons pas de

nous aut'es, ça ayide pas! Cheu tanation! »

C' est avec ces paroles que le vieux fermier Babare Sabego (joué par

Melvin Perry) accueillera les visiteurs au souper-spectacle «V'nez 'chou nous» de la région Prince ouest, au Club Ti-Pa 'de Tignish, cet été, tous les vendredis du 17 juillet au 21 août inclusivement, selon un communiqué.

«L'aventure de Babare Sabego» sera le thème de ce spectacle musical et comique, conçu et dirigé pour une troisième année par Gerry Doucette.

Trois jeunes actrices, Nicole Drouin, Michelle Doucette et Stacey Kennedy, se partageront une quantité de rôles tantôt comiques, tantôt sérieux.

Babare racontera aux spectateurs ses problèmes de fermier qui le rendent «pas mal déconforté» au point que «j'sais pu you me virer».

Il expliquera que ses nièces, dont il a la charge, veulent aller au collège mais qu'il ne possède guère les moyens pour payer leurs études. Il se rend compte de l'importance de l'éducation de nos jours et promet de faire tout ce qu'il peut pour les aider.

Etant un simple fermier, Babare n'a jamais eu l'occasion de recevoir une éducation. «De l'éducation, j'serais pas quoisie que ça serait si ça me mordait sur les talons» affirme-t-il.

Réussira-t-il à les envoyer au collège? En passant, quelles sortes de carrières veulent les filles? Que feront-elles pour aider leur oncle? Les réponses à ces questions seront dévoilées lors du fameux spectacle.

«V'nez chou nous» est une

production du Comité régional (SSTA) S.-E. Perrey, en collaboration avec le Club Ti-Pa, Jeunesse Acadienne Ltée et le Comité culturel de la région Prince ouest.

Alméda M. Thibodeau est coordonnatrice du projet tandis que Lisa Wedge, Jennifer Doucette et Nicole Drouin sont adjointes à la production et à la coordination.

Le projet est subventionné par les ministères des Affaires communautaires et culturelles, de l'Industrie (Jobs for Youth) et Emploi et Immigration Canada (Défi '92).

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour faire des réservations, on peut composer le 1-882-3600.*

Un nouveau vidéo aide les aînés à devenir plus actifs

On est-aussi **jeune** que l'on sent et, pour se sentir jeune, il faut être actif. Malheureusement, on tend à perdre de la souplesse avec l'âge, ce qui peut limiter la mobilité, donc l'autonomie, l'aspect de la vie le plus important pour les aînés.

Or, un nouveau vidéo dynamique, intitulé **L'ACTIVITE, C'EST LA VIE**, montre aux aînés comment prendre leur vie en main pour se sentir mieux. Le docteur Art Burgess, 63 ans, directeur des programmes de bonne forme et de modes de vie sains à l'Université d'Alberta, y fait une démonstration d'une série de 15 exercices qu'on peut faire quotidiennement en des endroits comme la cuisine, la douche, le salon ou la chambre à coucher. Ces étirements simples ne nécessitent aucun équipement spécial et sont fondés sur des techniques sûres.

Selon le **docteur Burgess**, «le principal objet du vidéo est la prise en charge de notre propre vie. Avec l'âge, les gens ont tendance à se déplacer de moins en moins. Pourtant, plus nous bougeons, plus nous conservons la possibilité de bouger. **L'ACTIVITE, C'EST LA VIE** présente une série d'étirements simples destinés à améliorer la souplesse générale et à nous aider à nous sentir mieux.»

Le vidéo, qui dure environ 40 minutes, peut être utilisé par les aînés à la maison, par des responsables de groupes comme outil d'enseignement, ou encore par les

professionnels de la santé dans leur salle d'attente. Il peut être suivi en une seule séance ou en trois séances d'une douzaine de minutes chacune.

«Pour les personnes qui ne font pas d'exercice régulièrement, des séances de 12 minutes suffisent. déclare le docteur Burgess. Une fois qu'ils maîtrisent les étirements sans être trop incommodés, ils peuvent graduellement augmenter la durée de la séance jusqu'aux 40 minutes que dure le vidéo».

Une affiche très colorée accompagne le vidéo, illustrant et expliquant chacun des étirements. «Nous espérons que les gens la placeront bien en vue pour se rappeler d'intégrer les exercices à leurs occupations quotidiennes» déclarait le docteur Burgess.

L'ACTIVITE, C'EST LA VIE a reçu l'appui des divisions Promotion de la santé et Gériatrie de l'Association canadienne de santé publique (ACSP), qui en assure la distribution.

Pour obtenir un exemplaire de ce vidéo, demandez une formule de commande à l'Association canadienne de santé publique, 1565, avenue Carling, Bureau 400, Ottawa, Ontario, K1Z 8R1. Vous pouvez le faire par téléphone en composant le (613) 725-3769.

L'ACTIVITE, C'EST LA VIE a été produit grâce à une subvention à l'éducation de Merck Frosst Canada, la plus grande entreprise pharmaceutique de recherche au Canada. *

La Commission du Mérite d'excellence à la recherche de commanditaires

La Commission du Mérite d'excellence inc. est à la recherche de commanditaires pour l'organisation du Gala du Mérite d'excellence qui se tiendra au Palais des congrès d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, le 14 novembre.

Cet événement biennal permettra d'honorer les athlètes, intervenants et bâtisseurs francophones des provinces maritimes pour leurs contributions et leurs exploits exceptionnels 'dans les domaines du sport, du loisir et de l'activité physique.

La Commission du Mérite d'excellence a vu le jour à l'automne 1989 grâce à l'initiative de l'Institut de leadership de l'Université de Moncton.

Selon le président de la Commission et premier président de la Société des Jeux de l'Acadie, Donat Thériault, le Mérite d'excellence une occasion exceptionnelle aux entreprises désirant associer leur nom à l'excellence dans les provinces maritimes.

La Commission est à la recherche d'un commanditaire exclusif (5 000 \$) et de quatre commanditaires officiels (3 000 \$).

En retour de ce droit d'association, les commanditaires bénéficieront de nombreux avantages avant et durant le gala, tels l'utilisation de leur logo pour des fins de promotion et de publicité partout aux Maritimes, une identification dans le dépliant d'information, une

identification sur les prix remis lors du Gala (athlètes masculin et féminin, athlètes co-équipiers masculin et féminin, intervenants masculin et féminin, bâtisseurs masculin et féminin), un traitement VIP leur donnant droit de parole lors du banquet, une présentation officielle et prise de photo pour distribution à la presse avant le Gala et une identification dans le programme officiel du Gala.

Le commanditaire exclusif jouit **de plus** grands avantages. Son nom est, entre autres, rattaché à toute appellation relative au Gala.

Pour recevoir plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'Institut de leadership au (506) 858-4350.*

Ligue récréative de balle molle

Cap Egmont l'emporte contre Mont-Carmel 1

(J.L.) La ligue récréative de balle molle masculine de la région Evangéline tenait dimanche son tournoi de mi-saison, aux trois terrains de balle molle de la région. Les six équipes participantes étaient réparties en deux divisions.

Le tournoi a commencé par une ronde de classement dans chacune des divisions. Dans la division A, MC Hammer a vaincu Cap-

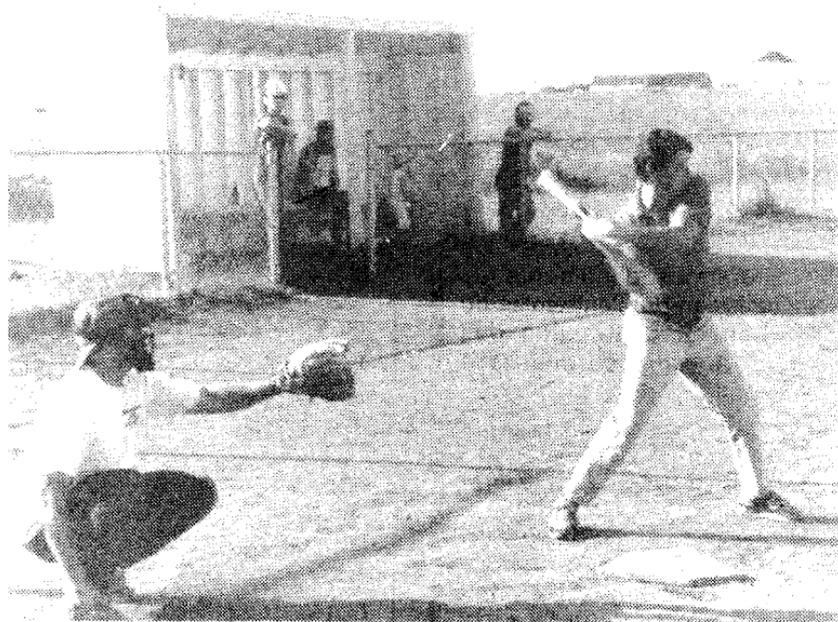
Egmont 22 à 11. MC Hammer a ensuite battu Urbainville 13 à 8. Urbainville devait subir une autre défaite 13 à 12 contre Cap-Egmont.

Dans la division B, Abram-Village a battu Wellington 8 à 7, Mont-Carmel 1 a battu à son tour Wellington 20 à 10. Abram-Village est revenu en battant Mont-Carmel 12 à 11.

Des équipes des deux divisions se sont ensuite rencontrées en

demi-finale. Mont-Carmel 1 a pris la mesure de MC Hammer, l'autre équipe de Mont-Carmel, par la marque de 13 à 10. Cap-Egmont a ensuite battu Abram-Village 19 à 15.

La partie de championnat s'est disputée au terrain de Mont-Carmel entre Cap-Egmont et Mont-Carmel 1 qui s'est bien défendu mais qui a dû laisser filer la victoire en 8e manche 15 à 13.*



Roger Arsenault est au bâton pour son équipe, Mont-Carmel 1.

Une radio estivale

La radio de Radio-Canada ne prend pas de vacances cet été. En effet, Georges Arsenault continue jusqu'en août d'animer **Bonjour Atlantique**. Même si elle a pris un format plus «estival», l'émission matinale continue d'offrir un réveil des plus agréables à la population de l'Ile-du-Prince-Édouard, du lundi au vendredi, dès 6 h, selon un communiqué.

Mentionnons que le 17 juillet, les équipes de **Bonjour Atlantique**, versions Ile-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick, se joindront pour diffuser une émission à bord du traversier «Abegweit». De plus, le 14 août, les insulaires pourront entendre une émission spéciale, en direct de Palmer Road, à l'occasion du 100e anniversaire de cette paroisse.

Maurice Basque accompagnera également tout l'été les auditeurs et les auditrices de CBAF-PM, le matin entre 9 h 00 et 10 h 30, avec **Sonar d'été**. L'animateur est fort bien connu dans les provinces de l'Atlantique et nul doute que ses interventions sauront à nouveau capter l'intérêt des gens.

Puisque l'actualité ne prend pas de vacances, l'émission d'affaires publiques **Actualité-midi** garde aussi l'antenne, chaque jour de la semaine entre midi et 13 h. Yvon Michaud et Roger Lavallée seront tour à tour au microphone, avant le retour d'Abbé Lanteigne, à la fin du mois de juillet.

L'Entre-Deux a aussi une nouvelle animatrice pour l'été. Jimena Vergara accompagne les gens pour le retour à la maison, entre 16 h et 19 h. Une émission colorée et rafraîchissante comme la belle saison et remplie de musique francophone.*

Les concerts orgue ont débuté le 3 juillet

Par E. Elizabeth **CRAN**

Pour la troisième année de suite, un programme de sept concerts d'orgue a lieu à Tignish pendant l'été. Ce programme, qui est parrainé par le Conseil des arts de l'Î.-P.-É., par le département de musique de l'UPEI et par la paroisse St-Simon-et-St-Jude de Tignish, aura lieu le vendredi de midi et dix à 13 heures moins dix. L'entrée en est gratuite, mais on suggère de faire un don comme signe d'appréciation de cette occasion importante pour les mélomanes.

La première organiste était Mlle Gloria Jay le 3 juillet. Mlle Jay, qui a joué à Tignish l'année passée, est organiste-adjointe à la cathédrale anglicane

St Peter's de Charlottetown. Elle était suivie le 10 de M. Gerald Wheeler, organiste de la cathédrale anglicane Christ Church de Montréal. Le 17 du mois, c'est M. Douglas Haas, organiste de l'église presbytérienne St. Andrew's à Kitchener, Ontario, qui sera l'artiste invité. M. le docteur Alan Reesor, organiste de la cathédrale anglicane de Charlottetown et directeur du département de musique à l'UPEI touchera l'orgue

le 24 juillet. Il sera suivi de Mme Gayle Martin, organiste de la First United Church à Truro. Enfin M. Gwilym Bevan, ancien directeur de l'orchestre symphonique de l'Î.-P.-É., jouera le 7 août.

Ces concerts sont une belle occasion pour les résidents et résidentes du comté de Prince d'écouter des musiciens et musiciennes de première classe. On espère que les assistants viennent nombreux à Tignish ces jours-là. *

Jeunesse Canada Monde est de retour

(J.L.) Jeunesse Canada Monde est de retour dans la région dans le cadre d'un échange avec le Costa Rica, un pays d'Amérique Centrale.

Les 16 participants, Costariciens, arrivent le 11 septembre. Après préparation et de la région, ils seront milles participantes pendant les trois mois.

Mlle Kathleen projetetelles'occupe ver des familles qui un échange culturel et trois mois.

«On recherche des téréêt à ouvrir leur quotidien» de dire s'attend pas à ce que leur façon de vivre participants, ce sont s'adapter», de précit-travaille pour JCM seulement. Ce peut ou sans enfants.

Les participants à 20 ans. Chaque jemelé à un jeune costaricien. L'équipe doit être logée dans la même famille. Pour aider les familles assumer les frais additionnels, JCM donne aux familles participantes la somme de 120 \$ par semaine,

En plus de rechercher huit foyers, Mlle Boylan recherche aussi huit projets d'apprentissage volontaire où les participants travailleront durant leur séjour. La force du mouvement coopératif dans la région Evangéline est un atout précieux pour JCM. En effet, l'organisme costaricien chargé du recrutement des participants de ce pays est une coopérative (Una coop) oeuvrant dans le domaine socio-communautaire.

«On veut aussi que les 16 participants soient utiles à la communauté. C'est pourquoi on choisira des projets d'apprentissage volontaire qui répondront aux besoins de la communauté» d'expliquer Mlle Boylan. Cette dernière est aidée de M. Amand Arsenault du Centre de services régional Evangéline, qui agit comme personne-ressource. On peut également rejoindre Mlle Boylan par le biais du Centre de services régional(854-3131).

Le Costa Rica est situé en Amérique Centrale, entre le Nicaragua et le Panama, au sud du Mexique. On y parle espagnol. Les participants canadiens qui viendront dans la région auront tous une base en français, et les activités se dérouleront en français, le plus possible.

On se souviendra que la région Evangéline a été l'hôte d'un groupe JCM à l'automne 1989. L'agent de projet était M. Richard Boivin, pour qui c'était le premier groupe. Il travaille encore pour JCM et Mlle Boylan l'a rencontré récemment. «Il m'a dit que j'étais chanceuse de venir ici, que les gens étaient vraiment super et que c'était le meilleur groupe qu'il avait eu jusqu'à présent» de dire Mlle Boylan. Kathleen est Québécoise mais elle, a vécu cinq ans en Nouvelle-Ecosse, d'où son père est originaire. Elle a une formation en enseignement des mathématiques et des sciences au secondaire.*



Mlle Kathleen Boylan

nada Monde est de re-Évangéline, cette fois échange avec le Costa Rica Centrale.

huit Canadiens et huit ront dans la région le quelques jours de familiarisation avec acheminés vers les fa-où ils demeureront que durera l'échange. Boylan est l'agent de présentement de trou-seraient prêtes à vivre linguistique pendant

familles qui ont un in-porte, à partager leur Mlle Boylan. «On ne les familles changent pour accommoder les eux qui doivent ser Mlle Boylan, qui depuisquae semaines être des familles avec

JCM sont âgés de 17 jeune canadien est Pour aider les familles

Gérald Laroche en spectacle

Par Jacinthe LAFOREST

Gérald Laroche du Manitoba a été surnommé par les critiques le «maître de l'harmonica», «le sorcier de l'harmonica», «le virtuose de l'harmonica». De ses harmonicas, il fait ce qu'il veut et il obtient tous les sons. Il est un véritable dompteur d'harmonica. Il sera en spectacle sur la scène du CAFE ACADIEN les mercredi et jeudi 15 et 16 juillet, pour le plaisir des amateurs de d'harmonica.

Dans sa valisere couverte d'auto-collants représentant différentes parties du globe, il trimbale avec lui

une collection de plus de 50 musiques à bouche.

Sa Première, il l'a achetée alors qu'à 11 ans, le jeune manitobain rêvait de devenir musicien. Il avait en poche 16 \$, il a acheté son premier «ruine babine». Pendant deux ans, il a travaillé sa technique de respiration, imitant le style français.

Gérald Laroche insuffle à ses instruments une vie éphémère mais combien intense, par laquelle il enchante **son public** et le tient captif de la première à la dernière note. On dit de la musique de ce franco-manitobain qu'elle est le résultat de la fusion du Jazz, du Zydeco, du Blues et du Soul, de la musique Cajun et des rythmes africains. Il ne suffit pas de connaître les ingrédients pour reproduire le son Laroche. Chaque influence est savamment (ou intuitivement) dosée et c'est là le secret du musicien

Depuis 1982, il charme les publics canadiens, européens et américains, qui en redemandent. En 1983, il était en spectacle au Festival Folk de Winnipeg. En 1984, une tournée européenne l'a amené à donner plus de 40 représentations en France, en Belgique et en Allemagne. En 1986, il était à l'Exposition internationale à Vancouver. En 1987, il a notamment fait une apparition remarquée au **prestigieux** Festival de Jazz de Montréal et au Festival «Folk on the Rocks» de Yellowknife.

En plus de jouer de l'harmonica, Gerald **Laroche** a toute une panoplie d'instruments à bouche comme la «harpe chromatique», «l'arc à bouche amérindien», le flageolet et la guimbarde. ,

Gérald Laroche n'est pas étranger aux insulaires. Il s'est produit sur nos scènes dans le cadre du Festival culturel national organisé en marge des Jeux d'hiver du Canada de 1991. Lors de son passage à l'Île, la pièce qui a le plus impressionne le public est sans contredit «The Hunter», inspirée d'une légende du Grand Nord et qui nécessite toute une mise en scène de sons et d'ambiance.. Une autre pièce, tout aussi endiablée, et intitulée «Dancer le Loup» a été enregistrée à plusieurs reprises de même que de nombreuses autres.

On retrouvera avec plaisir le dompteur d'harmonica sur la scène du CAFE ACADIEN, les 15 et 16 juillet, dans le cadre du Festival de

Le Club Richelieu appuie la maison d jeunes

(J.L.) Lors de sa plus récente réunion, le Club Richelieu Évangéline a pris la décision d'appuyer le projet de la maison de jeunes. «C'est notre priorité» de dire le président du Club, M. Réginald Maddix d'Urbainville.

On sait que le comité de la maison de jeunes est à la recherche de 15 000 \$ pour pouvoir aménager de façon convenable le sous-sol de la salle paroissiale de

Baie-Egmont, qui leur a été offert gracieusement par le conseil de la paroisse.

M. Maddix a expliqué qu'on ne leur donnerait pas le 15 000 \$ mais qu'on les aiderait à le trouver, grâce aux liens qui existent entre

les Clubs Richelieu.

Le Club Richelieu compte maintenant 18 membres. «On aimerait en avoir 30 membres d'ici à la fin de l'année 1992, mais on veut des membres actifs».

Selon M. Maddix, tout homme

peut assister à une réunion, pour voir sur place de quoi on parle dans un Club Richelieu. «On fait toujours passer une petite annonce sur le bulletin communautaire, alors les gens peuvent téléphoner à Ruth

Gallant à la Commission industrielle pour s'inscrire».

D'autre part, le Club Évangéline prévoit tenir une journée familiale au mois d'août, pour les membres et leur famille.*



Le nouveau président du Club Richelieu Évangéline, M. Réginald Maddix (centre gauche) est entouré de son exécutif. On voit MM. Aubrey Cormier, Wilfred Arsenaault et Dick Arsenaault.

Un vent de Suroît est passé sur l'île



Le groupe Suroît des Îles-de-la-Madeleine a fait souffler un vent de Suroît sur la capitale provinciale, les 8 et 9 juillet, dans le cadre des tous premiers épisodes du CAFÉ ACADIEN, à Charlottetown. Le groupe est composé de Henri-Paul Bernard qu'on voit sur la photo accompagné du violoniste Félix LeBlanc, qui a entre autres accompagné Laurence Talbert dans sa tournée. La pièce qu'ils exécutent s'appelle «Les os». Les autres membres du groupe sont Renette Saulnier, Alcide Painchaud et Réal Longuépée.

La FCCF défend le droit des francophones à l'appartenance culturelle

Par Jacinthe LAFOREST

La Fédération culturelle canadienne-française est convaincue que de par des facteurs historiques, géographiques et surtout constitutionnels, les francophones du Canada sont les détenteurs d'un droit inhérent à l'appartenance culturelle. Selon le président de la FCCF, M. Roger Lalonde de l'Alberta, les francophones (et les autochtones) sont les seuls à posséder ce droit à un point tel qu'il en découle un droit à des structures politiques d'autogouvernance.

La FCCF a donc adopté en réunion annuelle en fin de semaine à l'Île-du-Prince-Édouard une résolution en vertu de laquelle la FCCF fera des démarches pour que «ce droit à l'appartenance culturelle soit reflété dans la composition du Sénat réformé par l'élection garantie d'au moins un sénateur francophone par province».

Cette résolution n'a pas été adoptée sans discussions. Plusieurs membres se sont demandé si en fait, la FCCF n'était pas en train de donner au corps sénatorial une importance qu'il n'a pas. Mais selon M. Lalonde, il s'agit de la question de l'heure dans le débat constitutionnel et c'est aussi cette question qui risque de faire ou de défaire l'entente fragile intervenue dans le dossier constitutionnel.

De toute façon, «Le Sénat n'est qu'un exemple de l'application du droit à l'appartenance culturelle» a-t-il dit. Il a indiqué que dans un document d'étude déposé à la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada en avril dernier, la FCCF suggère que ce droit se traduise par la création d'un palier politique et législatif dans le secteur culturel.

25 millions sur cinq ans?

Suite au travail de la Coalition nationale pour un financement adéquat des arts et de la culture, composée de six groupements actifs au sein du domaine de la culture et des arts au Canada et dont est membre la FCCF, celle-ci a été obligée de constater que les communautés culturelles franco-phones ne recevaient pas leur juste part de financement. Se basant sur des chiffres publiés par la

Conférence canadienne des arts et des lettres, identifiant les principales sommes

dépensées par le gouvernement fédéral aux niveaux artistique et culturel, la FCCF dit que «si nous extrapolons selon le pourcentage que représentent nos communautés, nous pourrions espérer recevoir 25.8 millions par année».

Or si on se fie à l'exemple du PIC (programme d'initiative culturelle du ministère des Com-



Au premier plan, on aperçoit le directeur général de la Fédération culturelle canadienne-française, M. Sylvio Boudreau, avec à ses côtés le président de la réunion, M. Émile Gallant de Charlottetown. On voit aussi le président de la FCCF, M. Roger Lalonde de l'Alberta.

munications, le compte est loin d'y être. Une étude conduite conjointement par la FCFA et la FCCF a démontré que les communautés culturelles n'ont reçu que 331 017 \$ en moyenne pour les cinq dernières années, alors qu'elles auraient dû recevoir en moyenne la somme de 709 508 \$ par année de ce programme.

La Coalition veut évidemment obtenir un financement équitable pour le développement du secteur artistique et culturel, mais elle veut aussi que Communications Canada devienne le partenaire actif qu'il devrait être dans la réalisation de cet objectif, étant donné sa responsabilité dans le développement de l'expression culturelle canadienne.

La Coalition demande donc à Communications Canada de mettre en place pour 1993-94 un fonds de soutien fédéral-provincial de 25 millions de dollars repartis sur cinq ans et qui financerait des projets d'infrastructure artistique professionnelle, de diffusion et de production. Il faut noter qu'il s'agirait de nouveaux fonds, de fonds additionnels, qui ne viendraient pas amputer les ressources d'autres programmes.

Pour ce qui est du PIC, la FCCF continue de viser des changements aux critères qui permettraient aux communautés francophones d'avoir plus facilement accès à du financement en vertu de ce programme.

Selon M. Lalonde, Communications Canada aurait avoué qu'il y avait eu «inéquité» dans la façon dont les fonds ont été octroyés. «Ils ne se sont pas engagés formellement mais il y a eu des suggestions d'action de leur part» a-t-il ajouté.

Pour M. Sylvio Boudreau, le directeur général de la FCCF, une somme de 25 millions de dollars sur cinq ans ne sera pas suffisante pour permettre un rattrapage complet étant donné la négligence historique que les communautés

culturelles ont subi, mais selon lui, c'est un chiffre réaliste, compte tenu du contexte politique qui prévaut actuellement au pays.

Plan quinquennal

Les membres de la FCCF ont adopté en fin de semaine les orientations globales de leur plan de

développement de cinq ans. Le Bureau de direction a reçu le mandat de procéder à la rédaction finale du plan en ayant soin de mettre la priorité sur le dossier du lobbying politique surtout en ce qui a trait au financement des arts et de la culture.

Le plan quinquennal tiendra compte de deux réalités au sein de la FCCF, celle du développement culturel communautaire et celle du développement artistique proprement dit. En ce sens, la FCCF a réaffirmé en fin de semaine son mandat en développement culturel et artistique en se dotant d'un vice-président responsable pour chacun de ces secteurs.

Au chapitre des finances, des progrès énormes ont été faits. D'un déficit accumulé de plus de 127 500\$, on est passé à un déficit accumulé de 77 210 \$ pour le dernier exercice. On entend réduire de 36 000 \$ par année le déficit jusqu'à son renflouement dans deux ans.

Fait rare en ces temps de récession économique et de coupures budgétaires, les membres de la FCCF ont rejeté une proposition visant à réduire de moitié la cotisation annuelle leur organisme national*

Des guides bilingues au CAC

(J.L.) Le Centre des arts de la Confédération met à la disposition du public francophone les services de quatre guides bilingues, qui sont chargées de faire visiter le centre et de fournir de l'information à ceux qui en demandent

Elles sont trois guides sous la surveillance de Monique Bernard, originaire de Mont-Carmel. Il y a Kathy Duguay de Charlottetown, qui vient toutjustede terminer sa 12e année en immersion à l'école Colonel Gray; Annette Klassen de l'Alberta, qui a suivi un tous d'immersion de six semaines en français et qui effectue **un bac en langue moderne**, à l'Université l' Alberta; puis, il y a Marie-Pierre Toussaint du Québec, qui étudie en tourisme à Montréal et pour qui ce séjour à l'Île constitue un stage dans le cadre de ses études.

Pendant une semaine au début de l'été, les quatre filles ont effectué une tournée de familiarisation de l' Île, visitant les principaux sites touristiques et naturels, «Les gens sont vrai-

ment accueillants ici. Ils vont vers les étrangers bien plus que nous au Québec, même si on est accueillant aussi» de due Marie-Pierre. Elle a aussi noté que l'industrie des Gîtes du passant (Bed & Breakfast) était plus développée qu'au Québec.

Pour Annette, ce séjour en Acadie représente un dépaysement considérable. «Les montagnes me manquent mais je sais que je vais les retrouver à la fin de l'été. Et puis, j'aime bien la mer».

Kathy est la plus jeune de toutes. Comme les autres, elle renseigne les touriste, en français pour les francophone et en anglais pour les anglophones.

Les guides ont intérêt à bien connaître les produits offerts en particulier par le Centre des arts de la Confédération. Elles ont donc assisté à la première mondiale de «La Grande aventure à celle de «A Walk With Patsy Clyne». «Ce soir nous allons assister au premier spectacle du CAPE ACADIEN»ont-elles ajouté.*



Les guides bilingues du Centre des arts de la Confédération se tiennent devant les affiches promotionnelles des spectacles, à l'entrée du centre. elles sont de gauche à droite Marie-Pierre Toussaint du Québec, Kathy Duguay de Charlottetown et Annette Klassen de l' Alberta. la guide en chef, Monique Bernard, est absente de la photo.

Un beau spectacle vide de sens : La grande aventure

Par **Jacinthe LAFOREST**

Après l'arrivée du Gouverneur général du Canada M. Ray Hnatyshyn et de sa délégation, M. Jacques Lemay, directeur artistique du Centre des arts de la Confédération et du Festival de Charlottetown, s'est avancé sur la scène pour nous annoncer que nous nous apprêtons à assister à la « Première mondiale » de La grande aventure. «Ç'a été pour nous une grande aventure que de créer et de monter ce spectacle si cher et si doux à notre cœur» a déclaré M. Lemay, qui a tenu à démontrer sa capacité à s'exprimer aussi bien en français qu'en anglais.

Le rideau se lève et dans un décor grandiose, les spectateurs font la connaissance des deux vedettes du spectacle, Charlie (joué par Bill Hosie) et Cayo (joué par Craig Fair de l'Ontario). Le vieil homme et le jeune garçon apprennent à communiquer et à travers les souvenirs du plus vieux, le plus jeune revit l'histoire...

Bravo pour le concept et pour la façon dont les deux comédiens ve-



Les deux vedettes de The Great Adventure sont Bill Hosie dans le rôle de Charlie, un vieux monsieur qui a connu la belle époque des trains, et Craig Fair dans le rôle de Cayo, un jeune garçon qui vit avec une bande de jeunes sans foyer.

dette sont utilisés pour relier entre elles les différentes parties du spectacle. Bravo pour les décors de Réjean Labrie qui sont exquis, grandioses et ingénieux dans la façon dont ils sont conçus. Bravo pour les moyens qui ont été mis en oeuvre pour faire de ce spectacle une grande aventure.

Des lacunes impardonnables

Mais le spectacle comporte des lacunes importantes et dans un sens, impardonnables. La première qui vient à l'esprit est l'absence chronique de références à la contribu-

tion des francophones à l'édification du pays. La seule scène où l'on retrouve quelques mots de français au début et à la fin d'une chanson, est inspirée de la légende selon laquelle un bateau fantôme hante les eaux de la Baie des Chaleurs. La scène est par ailleurs très belle et le décor littéralement sublime, mais le spectateur se demande et avec raison, dans quelle mesure cette scène est représentative de l'histoire francophone de ce pays. Comme si, pour les auteurs de la pièce, la présence des francophones et des Acadiens au pays tient plus de la légende que de la réalité.

Mme Berthe Blanchard de

Charlottetown est la seule représentante francophone au sein du Conseil d'administration du Centre des arts de la Confédération. Au sortir de la représentation, elle ne tenait plus en place, outrée du peu de cas qu'on avait fait de la contribution des francophones au pays. «Franchement, je suis très déçue du peu de français qu'on retrouve dans le spectacle. Pour une pièce qui se veut une célébration de 125 ans d'histoire, je m'attendais à autre chose». Mme Blanchard a indiqué que selon les informations qu'elle avait, en étant membre du Conseil, elle croyait que le spectacle serait bilingue.

Pas de miracle

Il faut dire que la nomination l'an dernier de Jacques Lemay au poste de directeur artistique du Centre des arts de la Confédération avait fait naître bien des espoirs au sein de la communauté francophone de l'Île. Non seulement M. Lemay est-il bilingue, mais il se décrit lui-même comme étant capable de comprendre les deux cultures dominantes au pays. Peut-être s'est-on attendu à des miracles que M. Lemay ne peut réaliser. C'est tout de même lui qui a conçu et dirigé le spectacle, et c'est aussi à lui qu'on doit les chorégraphies nombreuses, un peu longues et qui semblent toutes faites sur le même moule : seuls les costumes changent.

Un autre manquement a été souligné par de nombreux spectateurs. L'absence chronique de réf-

rences au caractère multiculturel qu'a acquis le Canada au cours de 125 ans de changements. Ah oui, c'est vrai, on dit au début que Cayo, le petit garçon vedette, est d'origine latine, espagnole ou mexicaine, par un de ses parents. Il a de beaux cheveux blonds roux. Une seule petite scène tient compte de la présence au pays des nations autochtones.

Un symbole déchu

Toute la pièce se déroule autour du train : les soldats prennent le train pour aller à la guerre; les jeunes prennent le train pour aller passer «A Summer of Love» à Vancouver, pour illustrer la grande dépression de 1929, on a recours au «BoxCar»; et c'est dans une gare désaffectée que Charlie et Cayo font connaissance.

Le train est manifestement un symbole national, mais c'est un symbole déchu, qui ne veut pratiquement plus rien dire. Par l'utilisation de ce symbole, veut-on démontrer qu'à l'instar du train, le Canada a fait son temps et qu'il n'a pas d'avenir?

Peut-être a-t-on tort de vouloir trouver des significations profondes dans ce spectacle qui n'en a probablement pas et qui est somme toute très beau, du point de vue esthétique.

Le spectacle est présenté à 20 h les mardi et vendredi de chaque semaine. La production The Great Adventure est parrainée par la Banque Royale du Canada et Canada

La réforme de la Constitution : III

Droit à la propriété... Droit au travail... Droits constitutionnels?

Par B. SARRASIN

«... **La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1793... servit de préface à la Constitution (française) de 1793. Faisant du bonheur commun le but de la société, cette déclaration... considérait l'égalité comme étant le droit naturel fondamental, affirmait les droits au travail, à l'assistance et à l'instruction, ainsi que celui de s'insurger contre les oppresseurs. Mais en maintenant le droit de propriété et la liberté économique, qu'elle affirmait explicitement, elle demeurait l'expression des exigences et intrêts de la bourgeoisie libérale.**» (*)

Pratiquement toutes les Constitutions des pays «démocratiques développés» comportent un tel préambule avec référence à une déclaration des droits et libertés. Le plus couramment, il s'agit de la Déclaration universelle des droits de l'homme votée le 10 mars 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Or celle-ci comprend également dans sa définition des droits fondamentaux, l'affirmation de droits économiques et sociaux. (Avec, entre autres, cette jolie phrase : «Tout homme a le devoir et le droit de travailler.» Ce qui dans un monde où le chômage sévit, pose problème!)

Or, le problème n'est pas si simple. Il se pose à deux niveaux : a) Le rapport de l'individu à l'Etat et le degré d'intervention de l'Etat dans une économie «libérale»; b) Quel organe ou échelon de l'Etat (fédéral ou provincial) est compétent?

Une liberté économique et sociale organisée par l'Etat

Évidemment., si on s'en tient à une stricte définition libérale de l'économie, l'Etat ne doit se mêler de rien. Dans le cadre du sacrosaint principe du droit absolu à la propriété privée (usus, fructus et abusus, soit le droit d'utiliser, de tirer profit et de détruire ou aliéner un bien), tout relève de la libre décision de l'individu, le propriétaire, l'investisseur, le consommateur, l'apporteur de travail etc... Le seul régulateur étant, alors le marché, cette fameuse main invisible de Adam Smith(**).

Le rôle de l'Etat se limiterait à faire respecter l'ordre, empêcher les fraudes et violences... Dans ce cas, la rédaction de ce paragraphe dans la constitution peut se résumer à une simple réaffirmation de cette liberté, et

surtout au fait que cette liberté est totale et identique sur tout le territoire du Canada, quelle que soit la province. (voir ci-dessous).

La réalité est différente. Il y a d'abord un fait incontournable : Dans tous nos pays (comparables du point de vue économique et social), l'Etat prélève directement, par l'impôt ou les cotisations sociales (selon les systèmes) entre 30 et 50% de toute la richesse nationale produite. En France 42,3%, aux U.S.A. environ 30%, 50% en Autriche et en Suède, officiellement 37% au Canada. A cela il faut ajouter les impôts indirectes, taxes gouvernementales et locales... En tous cas, cela signifie que dans nos pays, l'Etat prélève, gère, contrôle, utilise etc... plus de la moitié de tout le revenu national.

Un libéralisme «pur et dur»

L'aspect quantitatif n'est pas seul en cause. Tout grand projet demande des investissements à très long terme, rentabilisés en 10 ou 15 ans. Il en est peu qui soit réalisable sans l'initiative de l'Etat. (Exemple, un pont entre l'Î.-P.-É. et le continent.).

Enfin, l'expérience de tentative de retour à un libéralisme «pur et dur», par exemple aux Etats-Unis sous les présidences Reagan, et de désinvestissement de l'Etat des programmes sociaux, ont montré leurs limites. La récession n'a pas été vraiment stoppée, mais la situation sociale et les inégalités se sont aggravées, comme l'ont encore montré les émeutes de Los Angeles, récemment.

Il est totalement irréaliste et hypocrite de parler de non-ingérence de l'Etat dans la politique économique et sociale, par phobie ou peur du modèle bureaucratique absurde tel qu'il a existé et fait faillite en Russie et dans les pays communistes. Il vaut mieux donner clairement, par la Constitution, les moyens d'une politique économique et sociale à l'Etat, dans ses différentes composantes, et en définir les limites.

Unité économique et sociale et autonomie des provinces

Là encore, la simplification réductrice, consisterait à dire : «**la section 121 de la Constitution du Canada de 1867 stipulait que tout article, récolte, produit manufacturé! etc... d'une province devra être librement admis dans toute autre province. Nous**

ttendons maintenant cet article à la libre circulation, dans toutes les provinces, des marchandises, des services, des capitaux et des hommes».

En clair, cela signifiait la suppression des frontières entre les provinces, l'unité économique et sociale totale du Canada. Les arguments sont très forts en faveur d'une telle solution, en terme de compétitivité économique. (voir les articles que nous avons publiés sur «protectionnisme et libre-échange»). La logique d'une économie nationale insérée dans le marché mondial et coordonnée par une unité monétaire, le dollar, contrôlée centralement par la Banque du Canada, va dans ce sens. On comprend bien la nécessité d'utiliser la synergie et la complémentarité des provinces dans la compétition économique mondiale.

Par ailleurs, les «petites» provinces qui disposent de peu de ressources et reçoivent plus des programmes sociaux fédéraux qu'elles ne payent d'impôts, ont tout à gagner d'une telle unification. Les «grandes» et «riches» provinces, quant à elles, ont besoin d'un marché, d'un débouché aussi vaste que possible.

Le «Lands Protection Act» de l'Île

Il n'en reste pas moins que le désir existe, et la crainte de voir cela disparaître, de préserver une certaine autonomie, légitime parfois. Le droit par exemple pour l'Î.-P.-É. de continuer à appliquer le «Lands Protection Act» qui limite la surface de terre que l'on peut acheter. Certaines mesures locales de protection de certaines industries fragiles ou peu «rentables» d'un point de vue strictement économique... On peut comprendre le désir du Québec de protéger par l'existence et une certaine autonomie de la «Caisse des Dépôts», son capital et ses investissements de la concurrence du Canada anglais.

Mais, cela relève de la vigueur et de la compétitivité économique, plus que des institutions. Et cela doit pouvoir se régler empiriquement, par des ajustements et des concessions réciproques, si la volonté de vivre et travailler ensemble existe. C'est cela la tâche et l'enjeu du Sénat. La question du dosage, du nombre de sénateurs etc... est de moindre importance.

(*) Dictionnaire Robert

(**) Économiste anglais de la fin du 18e considéré comme le père de l'économie classique.*



TIGNISH: LE PASSÉ; LE PRÉSENT ET L'AVENIR

Par E. Elizabeth CRAN

La représentation politique en 1893 (suite et fin)

Voici tout le reste du texte de l'article dont j'ai transcrit ici la première partie la semaine passée.

En montrant combien toutes les nationalités sont bien servies, le *Patriot* a l'habileté de reléguer dans l'ombre les conseillers législatifs, que le vote acadien contribue aussi à élire, et parmi lesquels on ne compte point, et on n'a jamais compté d'Acadiens. Quant aux autres points du *Moniteur*, concernant l'exclusion de ses nationaux des emplois publics, etc., l'organe libéral a la sagesse de passer outre sans tenter un seul mot de réfutation, un seul chiffre.

«Il est méprisable», ajoute ce paragon d'honneur politique, «de soulever des distinctions de race et de religion lorsqu'il n'y a pas d'injustice cirante à venger». Que le rédacteur relise l'article du *Moniteur*, et il verra qu'une injustice grave a été faite aux Acadiens français du premier district. On ne saurait faire de plus grand tort à un peuple que de le priver de son appoint de représenter dans les affaires publiques du pays. C'est ce qu'on a fait et ce qu'on fait, et tandis que, comme l'affirme le *Moniteur*, on se sert des Acadiens pour les fins mesquines que nous avons dévoilées, on tient à leur égard la même ligne de conduite injuste et on enraie leur avancement et leur progrès matériel. Il prêche justice pour tout le monde et expose à ses nationaux la nécessité de se faire justice à eux-mêmes. Nous serons bien surpris si le raisonnement du *Patriot* est acceptable aux yeux des Acadiens bien-pensants.

On demande au *Moniteur* de s'occuper de ses affaires, et ce demandé au moment même où le journal exerce précisément son devoir et sa fonction en donnant des conseils à ses lecteurs, est bien digne de l'organe grit. L'illusion que fait le *Patriot* à la conduite du *Moniteur* dans l'élection de Kent n'est pas moins déplacée. Tous les lecteurs du *Moniteur* savent qu'il a opposé l'élection de M. McInerney de toutes ses forces et est allé jusqu'à conseiller l'union des Acadiens.

Mais l'article du *Patriot* n'est qu'une série d'erreurs. Il faut noter aussi que l'Inspecteur dont il est question habite dans le premier district, et qu'à la dernière élection, il est venu à deux doigts d'être élu pour le représenter.

(Qui était cet Inspecteur? Et qui était l'auteur anglophone de cet article qui réclame de la représentation à l'Assemblée législative de l'Ile pour les Acadiens?) *

Une race de déchus

(NDLR) M. Amand Arsenault d' Abram-Village a fait parvenir à La Voix acadienne la lettre qui suit, qui a été publiée dans l'un des journaux les plus en vue de Montréal au début de juin. Intitulée «Une race de déchus», la lettre porte à la réflexion.

À la lecture de plusieurs textes parus dans LE DEVOIR ces dernières semaines, lesquels ont

nourri ma réflexion, il m'apparaît de plus en plus clair que nous, Québécois, courons à notre propre perte comme peuple.

Lord Durham en son temps proposait au gouvernement britannique une union du Haut et du Bas Canada et une forte immigration britannique, souhaitant par là faire disparaître la majorité francophone.

Nous sommes en train de disparaître. Il aura fallu peut-être davantage de temps que ne l'aurait souhaité la couronne britannique mais elle y arrive avec notre aide et notre assentiment.

L'enseignement du français à l'école primaire a été coupé du tiers depuis 30 ans. C'est au profit de l'enseignement des mathématiques que des cours de français ont été supprimés. Il n'y a aucune raison, à mon avis, qui justifie une telle mesure. D'ailleurs, comment un enfant peut-il mener à bien l'apprentissage d'une science sans connaître d'abord sa langue?

Malgré tous les dictionnaires et lexiques existants nous permettant de connaître le nom des outils, des pièces d'automobile ou des matériaux de construction et malgré les murs de mécanique devant se donner en français dans les cours professionnels, nous continuons à trouver ridicule de nommer un sérateur, une brocheuse ou un pare-brise. Non seulement nous n'acceptons pas de nommer les choses dans notre langue, nous en sommes venus à penser «en anglais avec des mots français». C'est la culture du conquérant qui l'emporte.

Nous en avons des exemples quotidiennement à la radio ou à la télévision : on démarre une émission, on initie des projets; il n'y a plus de *dont* qui tienne, on dit les

choses que j'ai besoin; de plus, on uniformise tous les mots commençant par une voyelle en les féminisant; depuis *la belle escalier* à *la grosse* avion en passant par une autobus.

Nous sommes coupes de nos racines, nous avons subi un lavage de cerveau. Nous pensons désormais comme nos vainqueurs; nous détestons les Français, leurs ennemis séculaires, et tout ce qui vient d'eux. Comme nous descendons des Français, nous avons appris à nous détester et à trouver moche tout ce qui vient de nous. Nous

sommes collectivement conquis, de plus, nous travaillons nous-mêmes à notre assimilation. Notre propre gouvernement (provincial s'entend) courbe l'échine devant l'instrument par excellence de notre disparition (le gouvernement d'Ottawa), et ne cesse d'assouplir la loi 101, principal outil de protection que nous avons réussi à mettre de l'avant.

J'en viens à croire que le poète Alfred Desrochers avait raison, qui nous qualifiait de race *de déchus*.*

Mireille Boulet
Châteauguay

Vous lisez en ce moment le Journal de l'année!!!

Vous avez en ce moment le privilège de lire Le Journal de l'année dans la catégorie Guérette-Piolat (réunissant 13 hebdomadaires canadiens de moins de 24 pages). Ce titre a été décerné à La Voix acadienne dans le cadre de l'assemblée annuelle de l'Association de la presse francophone qui tient annuellement un concours d'excellence.

Les gagnants dans chacune des disciplines sont choisis par des juges impartiaux, représentant des domaines divers de la production de journaux hebdomadaires au Québec, entre autres, et de quotidiens.

Il est toujours agréable de recevoir des prix. C'est un encouragement à continuer à faire ce qu'on fait tout en continuant à nous améliorer.

Pour La Voix acadienne, qui songe à mettre sur pied une maison graphique dans le but de diversifier ses sources de financement, le titre du Journal de l'année tombe bien. Cela nous donne la confiance dont nous avons besoin pour accaparer une part du marché de la production graphique et cela prouve aussi notre compétence, autant dans le domaine de la mise en page que dans le domaine

réductionnel.

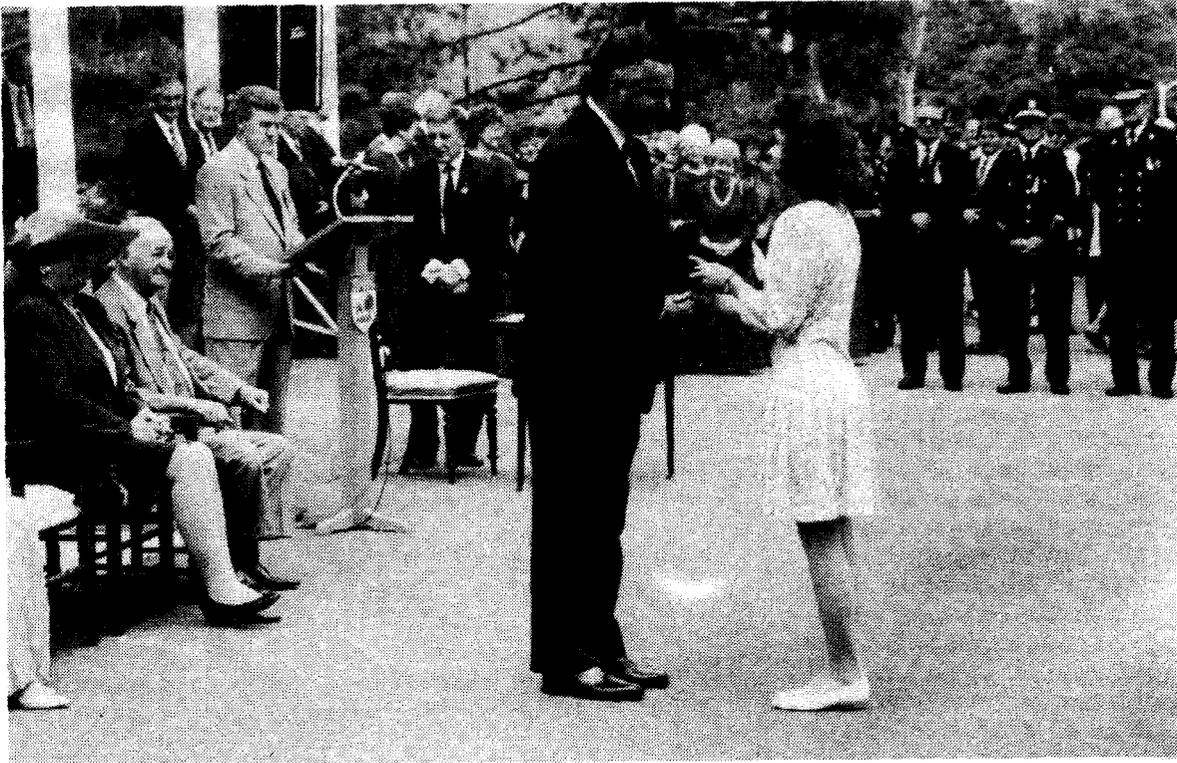
Je continue à penser que l'APF pourrait profiter de ce concours d'excellence pour fournir à ses journaux membres une évaluation constructive et éclairée, de même que de la formation, si possible, dans les domaines où les journaux semblent avoir des faiblesses. L'APF sera d'autant plus forte que le réseau de ses journaux membres occuperont l'espace qui leur revient dans leurs provinces, régions, ou territoires respectifs et joueront le mieux possible leur rôle de communication, d'éducation et d'information.

La situation financière des hebdomadaires francophones au Canada n'est pas très reluisante. Nous dépendons tous, de façon un peu malsaine d'ailleurs, d'annonces qui proviennent des gouvernements et des agences gouvernementales. Le temps viendra où il faudra composer avec une réduction chronique et permanente des fonds provenant d'annonces gouvernementales.

*Quoiqu'il en soit, n'oublions pas que nous tenons entre nos mains chaque semaine Le Journal de l'année. **

Jacinthe Laforest

Andréa Gallant reçoit sa médaille



(J.L.) Le Gouverneur général du Canada M. Ray Hnatyshyn, était de passage à l'île la semaine dernière. Au cours d'une réception donnée à Charlottetown, il a présenté à Mlle Andréa Gallant d' Abram-Village la Médaille du Gouverneur général du Canada. (Photo : Brian

Dans le cadre de la remise des prix d'excellence de l'APF

La Voix acadienne recoit le titre de Journal de l'année dans sa catégorie



Comme on le voit sur la photo, la manne a été bonne pour La Voix acadienne cette année. De gauche à droite au premier rang, nous avons Mlle Nicole Arsenault, préposée à la photocomposition, Mme Marcia Enman, directrice du journal qui tient en main la plaque du Journal de l'année, Mme Paulette Richard, correctrice, traductrice et comptable et Mlle Anne Gallant, graphiste en chef et responsable des travaux commerciaux. Au second rang, nous avons Mme Jeannette Gallant qui effectue le tirage des photos, Mme Noella Richard, préposée à la mise en page et Mlle Jacinthe Laforest, rédactrice, journaliste et photographe de la Voix acadienne. À l'arrière-plan on peut voir une partie de la collection des certificats récoltés par la Voix acadienne au fil des années. (Photo : Pierrette **Arsenault)**

La Voix acadienne a mérité cette année le titre du Journal de l'année dans la catégorie Guérette-Piolat, regroupant les hebdomadaires de de moins de 24 pages du Canada, membres de l'Association de la presse francophone.

La Voix, acadienne a mérité un premier prix pour le meilleur reportage, signé par **Jacinthe Laforest, sur une des richesses naturelles de l'Île, le pluvier siffleur.** La série sur les ma-

riages mixtes publiée par La Voix acadienne l'automne dernier et signée par Pierre-Yves Roger, copérant français, a également mérité la première place pour le meilleur article sur la francophonie. La **Voix acadienne a également remporté le premier prix** pour la meilleure promotion, avec la publication en 1991 du

cahier touristique. Les juges ont **particulièrement aimé la présentation visuelle** de La Voix acadienne lui décernant le premier prix dans cette discipline, ainsi que pour sa première page. La Voix acadienne a reçu une mention spéciale pour une annonce commerciale ou institutionnelle qui avait trait au recensement de juin 1991.

La Voix acadienne a donc accumulé un total de 28 points. La catégorie Guérette-Piolat comprend 13 hebdomadaires et 12 d'entre eux ont participé au concours. **Le plus proche rival de La Voix acadienne, dans la catégorie susmentionnée est La Boîte à nouvelles de l'Ontario qui a accumulé 15,5 points.**

La directrice générale de La Voix acadienne, Mme Marcia Enman, s'est dite très heureuse de voir le travail des employées du journal ainsi reconnu. Elle assistait aux assises annuelles de l'Association de la presse francophone qui avaient lieu cette année à Penetanguishene en Ontario.

C'est l'Eau Vive, l'homologue de La Voix acadienne en Saskatchewan, qui a reçu le titre de Journal de l'année dans l'autre catégorie, celle des 24 pages et plus qui regroupe 10 journaux dont six ont participé au concours. L'Eau Vive a accumulé un total de 37,5 points ce qui fait de lui le récipiendaire **du titre** du Journal de l'année, toute catégorie.

La Voix acadienne participe chaque année au concours d'excellence de l'APF et reçoit chaque année quelques prix se rapportant à la promotion. Elle avait pourtant mérité le titre de Journal de l'année en 1985.

La récession frappe les journaux francophones

Ottawa (APF) : Les temps sont durs pour les journaux francophones de l'extérieur du Québec. La récession n'a pas épargné la presse en milieu minoritaire en 1991-1992, à tel point que les revenus publicitaires

ont diminué d'environ 40 pour 100.

À titre d'exemple, les ventes brutes de leur agence de représentation commerciale OPSCOM, sont passées de 2,2 millions en 1990-1991 à un peu plus de 1,6 million en 1991-1992.

En Alberta, le journal Le Franco a connu une autre année décevante et les prévisions de vente de publicité ne se sont même pas concrétisées. Le journal a réussi à minimiser le déficit anticipé et son directeur, M. Pierre Brault, croit qu'il pourra équilibrer son budget en 1992-1992. L'éditeur du journal Le Soleil de Colombie, Jacques Baillaut, n'hésite pas à parler «d'une situation dramatique».

Air Canada, qui avant sa privatisation en 1988 était un important annonceur, ne respecte toujours pas la Loi sur les langues officielles en ce qui a trait à la publicité dans la presse écrite en milieu minoritaire et cela, malgré une entente hors cour signée entre le Commissariat aux langues officielles et la compagnie, il y a bientôt un an.

Les éditeurs membres de l'Association de la presse francophone ont d'ailleurs profité de la tenue de leur **17e Assemblée générale annuelle qui avait lieu du 7 au 12 juillet pour faire le point sur cet important dossier. Certains n'ont pas caché leur amertume devant ce qu'ils considéraient comme étant de la mauvaise foi de la part des dirigeants d'Air Canada, alors que d'autres sont sur le point de déclarer la guerre au transporteur aérien.**

L'éditeur du journal Le Franco, M. Pierre Brault, se propose quant à lui de lancer les hostilités dès le mois d'août par le biais d'un éditorial au vitriol. Son journal, dit-il, aurait fait un profit si la compagnie aérienne avait place dans le journal francophone

Les langues officielles démystifiées

Par **Jacinthe LAFOREST**

Le Commissariat aux langues officielles vient tout juste de publier une brochure comprenant des informations sur les raisons d'être des deux langues officielles au pays, les avantages que cela comporte et ce que la Loi sur les langues officielles signifie exactement.

Étant donné le débat actuel au pays, la Voix acadienne publiera régulièrement des extraits de cette brochure. Vous pourrez les retrouver sous le titre générique «**Les langues officielles démystifiées**».

I-Pourquoi le Canada a-t-il deux langues officielles?

Nos deux langues officielles sont avant tout le résultat de notre histoire.

Il y a plus de 400 ans, les explorateurs français longèrent la côte orientale de ce qui allait devenir le Canada. Plus tard, ils le fleuve Saint-Laurent et conclurent des ententes commerciales

avec les autochtones. Le commerce de fourrures prospéra et, en 1608, Samuel de Champlain fonda la première colonie française permanente en Amérique du Nord (à l'emplacement de l'actuelle ville de Québec). Au cours des 150 années suivantes, la langue, la culture et les institutions françaises s'enracinèrent fermement dans les villages situés le long du Saint-Laurent et ailleurs dans ce qui est maintenant la province de Québec.

Après les victoires remportées par l'Angleterre qui lui octroyèrent la majeure partie de l'Amérique du Nord dans les années 1750 et 1760, l'Acte de Québec (1774) reconnaît certains droits aux francophones. En 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique reconnaît un statut officiel au français et à l'anglais au Parlement et devant les tribunaux fédéraux, de même qu'à l'Assemblée nationale et devant les tribunaux du Québec.

C'est ainsi que ces deux grandes communautés linguistiques occupent encore une place importante au pays. D'après les plus

récentes données disponibles (recensement de 1986), environ 73 p. 100 des Canadiens parlent l'anglais, 26 p. 100 parlent le français et seulement 1,2 p. 100 ne peuvent s'exprimer ni en français ni en anglais. Bien sur, on parle beaucoup d'autres langues au Canada, mais, avec le français et l'anglais, il est possible de communiquer avec 98,8 p. 100 des Canadiens. Aucune autre langue ne permet d'atteindre plus de 2 p. 100 de la population. Seulement 7 p. 100 des Canadiens parlent une langue autre que le français ou l'anglais à la maison.

Bien que la plupart des Canadiens de langue française vivent au Québec, il y en a environ 950 000 qui sont installés dans les autres régions du Canada. Par ailleurs, il existe aussi au Québec une importante communauté de langue anglaise.

En 1982, le statut du français et de l'anglais en tant que langues officielles du Canada a été renforcé, lorsque la dualité linguistique du pays a été incluse dans la Charte canadienne des droits et libertés.*